

Devant la justice pour deux procès politiques

Ce mercredi 19 juin aura lieu le procès de Vincent Zeder à Berne. Il est accusé d'avoir participé à l'occupation pacifique de la Place Fédérale en Septembre 2020, pendant la session parlementaire qui traitait de la loi sur le CO2¹. Cette première affaire a été jointe à une plainte de Crédit Suisse, suite à une action qui a vu la façade d'une succursale genevoise éclaboussée de peinture verte pour dénoncer le greewashing et les investissements fossile de la banque. Les activistes dénoncent un procès politique qui met en lumière la collusion entre l'Etat et les banques au détriment de l'intérêt commun.

Ce mercredi 19 juin, Vincent Zeder se retrouvera devant le Tribunal régional de Berne. Il est accusé par le Ministère Public d'empêchement d'accomplir un acte officiel et d'insoumission à une décision de l'autorité. Il était parmi les plus de cent manifestant·es pour le climat présent·es sur la Place Fédérale lors de son évacuation par la police le 23 septembre 2020. Il est aussi accusé par Crédit Suisse de dommage à la propriété pour avoir aspergé de peinture une filiale de la banque à Genève.

«Contrairement à la peinture à l'eau, le chaos climatique causé par les investissements fossiles de Crédit Suisse n'est malheureusement pas près de s'estomper.» **Vincent Zeder, manifestant pour le climat**

Les faits remontent pour les premières accusations à 2020. Vincent Zeder participe avec des centaines de personnes à l'occupation pacifique de la Place Fédérale, dès le lundi 21 septembre, en pleine session parlementaire. Le but était qu'une dizaine de mesures climatiques ambitieuses² soient adoptées par le Parlement Fédéral qui traitait de la loi sur le CO2³. Passé 48 heures, sous pression du parlement, la ville de Berne a envoyé la police pour déloger les manifestants. La veille, le parlement fédéral avait voté une motion⁴ exigeant la dispersion de la manifestation.

«Il y a 3 ans la politique climatique Suisse était inexistante. Aujourd'hui, elle est insuffisante pour protéger la population, ce que rappelle la récente condamnation de la Suisse par la CEDH⁵. Ironiquement, ce sont les partis qui se dérobent à l'arrêt de la CEDH qui avaient voté la motion qui m'envoie devant le juge.» **Vincent Zeder**

La défense plaide le respect des droits politiques, notamment les libertés d'expression et de rassemblement pacifique (art. 10 et 11 CEDH). Elle soutient que l'occupation de la Place Fédérale n'occasionnait pas de gêne suffisante pour ordonner son évacuation, a fortiori pour justifier des poursuites contre les participant·es.

Concernant l'action de février 2023 contre les financements fossiles de Crédit Suisse, Vincent est accusé d'avoir projeté de la peinture verte sur les vitres de l'agence de la place Bel-Air à Genève. Il risque 70 jours-amende de peine pécuniaire pour cet acte symbolique qui dénonçait le greenwashing de la banque.

«Par cet acte fort, je voulais rendre visible la saleté des investissements fossiles de la place financière Suisse qui porte une grande responsabilité envers les victimes climatiques.» **Vincent Zeder**

Il fait référence aux résultats d'une étude du cabinet McKinsey⁶ qui montre que la place financière émet 20 fois plus de CO2 que toute la population Suisse. Sous un autre angle, la défense questionne l'applicabilité du dommage à la propriété et le groupe de soutien légal dénonce le positionnement politique de plus en plus marqué de la justice.

«S'agissant de peinture à l'eau, il ne saurait être question de dommages irréversibles.» **Astrit Bytyqui, avocat de Vincent**

«Nous soutenons ces procès pour défendre les droits face à un système judiciaire de répression qui criminalise les lanceurs d'alertes. Pendant ce temps, la place financière et la majorité élue préparent légalement le chaos climatique. Si la justice cautionne cela, qui protège-t-elle ?» **Simon Imhof, Association Procès Climatiques**

Contact et historique des procédures : <https://klimacamp-bundesplatz-prozess.ch/kontakt>

1 https://www.parlament.ch/fr/services/news/Pages/2020/20200610190529662194158159041_bsf143.aspx

2 L'une de ces mesures était l'«exclusion, l'arrêt immédiat ou le non-renouvellement de tous les financements, investissements et services d'assurance de et dans les projets et entreprises qui nuisent au climat et aux êtres vivants

3 <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=50271>

4 <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=50258>

5 <https://www.rts.ch/info/suisse/2024/article/une-commission-parlementaire-critique-l-arret-de-la-cedh-sur-la-suisse-et-le-climat-28510615.html>

6 <https://www.mckinsey.com/ch/our-insights/klimastandort-schweiz>